

Energies vertes, un revenu croissant pour les agriculteurs allemands

30 janvier 2012

À la suite du vote du Bundestag, les tarifs de rachat de l'électricité produite à partir de biogaz vont être modifiés à partir du 1er janvier 2012. L'objectif affiché par le gouvernement est d'**enclencher la baisse des soutiens**, de limiter le développement des cultures de maïs destiné au biogaz mais aussi de rendre plus attractif le développement de grandes unités destinées à développer la production d'électricité pour accompagner la sortie du nucléaire. Enfin, un tarif attractif pour les très petites installations qui utilisent principalement du lisier sera mis en place.

Les agriculteurs bénéficient largement de ce dispositif. La presse agricole chiffre à 75% leurs retours sur investissement pour la biomasse et une estimation de 35% sur le photovoltaïque et de 20% sur l'éolien semble plausible. Sous ces hypothèses, **les agriculteurs bénéficieraient donc de près de 4,5 milliards d'euros, soit un montant proche des aides du premier pilier de la PAC.** À ce chiffre s'ajoutent les bénéfices en termes d'image pour les agriculteurs et la sécurité de cette recette, puisque les prix sont fixés sur 20 ans.

Source : DG Trésor, *Sillons d'Europe*, N° 141 – 9 décembre 2011